

Le Journal du Barretois

Journal communal - N° 23

Edition Mai 2017



Sommaire

Page 1 Le Mot du Maire	Page 13 La circulation des Véhicules...
Page 2 Etat civil	Page 14 ADIL.de la Charente
Page 3 Budget primitif 2016	Page 15 Aides pour les travaux de rénovation
Page 4 Quelques conseils pour vous protéger	Page 13 La navette de la CDC 4B
Page 5 Carte d'identité	Page 17-25 Les associations
Page 6-11 Diverses informations	Page 25 Comité des fêtes
Page 12 Les feux de plein air	

Informations de la Mairie

Horaires d'ouverture du secrétariat : 8h00 - 12h00 du lundi au vendredi
Possibilité de rendez-vous en cas de problèmes.
Téléphone : 05 45 78 06 03 - Télécopie : 05 45 78 82 33
Adresse internet : mairie.barret@wanadoo.fr
La commune dispose d'un site internet : www.laviedemacommune.fr

Tarifs de location de la salle polyvalente :

- Habitants de la commune : 90 euros
- Habitants hors commune : 160 euros
- Cuisine (inclus vaisselle) : 65 euros

Locations annexes :

1 table + 2 bancs : 4 euros

Infos utiles

Conseillers départementaux Charente Sud

Jacques CHABOT : jchabot@elu.lacharente.fr
Isabelle LAGARDE : ilagarde@elu.charente.fr

Député 2ème circonscription

Marie-Line REYNAUD
Tél. : 05 45 36 12 85
Email : marie-line.reynaud@wanadoo.fr
Permanence : Les vendredi 11 Mars, 22 Avril, 20 Mai
et 17 Juin à 14h15 à la mairie de Barbezieux

Sénateurs

Nicole BONNEFOY
Tél : 05 45 90 15 95
Email : n.bonnefoy@senat.fr

Michel BOUTANT

Tél : 01 42 34 46 42 / 05 45 70 71 71
Email : m.boutant@senat.fr
Permanence : Lundi 14 Mars 2016 de 9h30 à 11h30
à la Mairie de Barbezieux

Service National

Filles et garçons, le recensement est obligatoire.

Inscription au secrétariat de la mairie, **dès l'âge de 16 ans** et jusqu'à trois mois au delà de la date d'anniversaire (se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité). L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état (code pour le permis de conduire par exemple).

Après la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans 1/2, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JAPD, également obligatoire à toute inscription. Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Renseignements :

Bureau du Service National de Poitiers
Quartier Aboville - B.P.647 - 86023 POITIERS CEDEX
Téléphone : 05 49 00 24 69
www.defense.gouv.fr/jdc
mail : csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Le mot du Maire

J'ai fait un rêve. Le rêve d'un monde de paix, de fraternité, de tolérance et de justice ...

Comment croire à cette réalité quand les échos du monde nous relatent guerres, attentats, populations déplacées et quand auprès de nous les «y' a qu'à» et les «faut qu'on» sont plus enclins à la critique qu'à l'engagement.

Face au mal être ambiant, en cette période de promesses, je veux rester optimiste et continuer à accompagner ceux et celles qui s'impliquent, élus et associatifs pour le service des autres et de la collectivité malgré les contraintes de plus en plus pesantes pour la réalisation des projets et à l'écoute de chacun.

Pour 2017 le Conseil Municipal a validé le lancement de l'étude d'aménagement du bourg ; l'opération réhabilitation du cimetière est en cours avec l'accompagnement du cabinet Elabor ; la numérotation de l'habitat voire la dénomination de certaines voies fera l'objet de réunions et d'échanges par secteurs géographiques.

La réflexion sur l'éventualité de création de commune nouvelle se poursuivra avec les communes voisines considérant que ce travail d'échange nous paraît utile pour anticiper une évolution qui peut demain nous être imposée.

A l'école les travaux de rénovation de la cuisine et réfectoire vont s'achever. En parallèle le regroupement imposé par l'éducation nationale de l'école de Lachaise à Barret amène à réaliser la réhabilitation de l'ancien logement pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Que soient remerciés celles et ceux qui participent à la vie de notre commune et que leur engagement donne envie à d'autres de les rejoindre.

«Il est souvent nécessaire d'entreprendre pour espérer et de persévérer pour réussir» (G.Cesbron)

Dominique Chatellier

Etat civil 2016

Naissances

17 Mars	Layla Joëlle Yvette ROUSSEAU	24 Août	Margot MATHÉ
02 Août	Eliza AUBINAUD	26 Août	Shana RODIER

Mariages

20 Février	Laurent Nicolas Eric RAUCROY & Martine Marie-Louise Marguerite LEDRU
28 Mai	Christophe Jean-Pierre DRILHON & Lioudmila Viktorovna RYKOVA
13 Juillet	Robert James MCHUGH & Diana Lynda CARTHY
06 Août	Romain Maurice CHADEFFAUD & Carole Martine Annick DURIEUX
13 Août	Raphaël Jean JOLLET & Virginie Sophie Anita BRUN
13 Août	David Frédéric PINSON & Fabienne TEXIER
27 Août	Philippe René Pascal BARRET & Sandrine Chrystelle GUILLAUME

Décès

06 Janvier	William DAVID
26 Janvier	Marie-Thérèse Xaverie RAPHEL
10 Mars	Claude Henri MONDY
23 Avril	Gilles Daniel Paul TRUTEAU
28 Avril	Roger Charles LÉTOILE
26 Juillet	Denis CHARRIER
09 Août	Denise DAVID (LE SAINT)

Carte d'identité

A compter du 1er Janvier 2014 la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valable 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie . Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

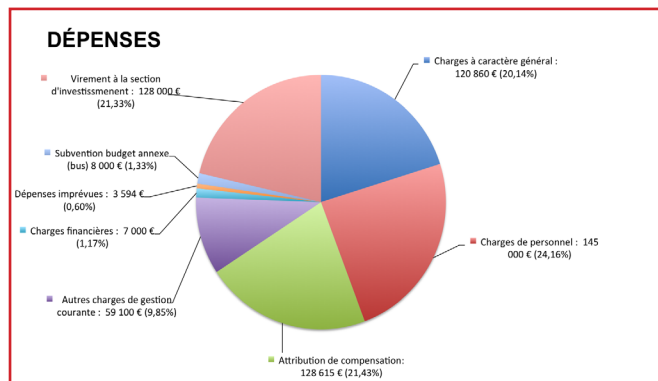
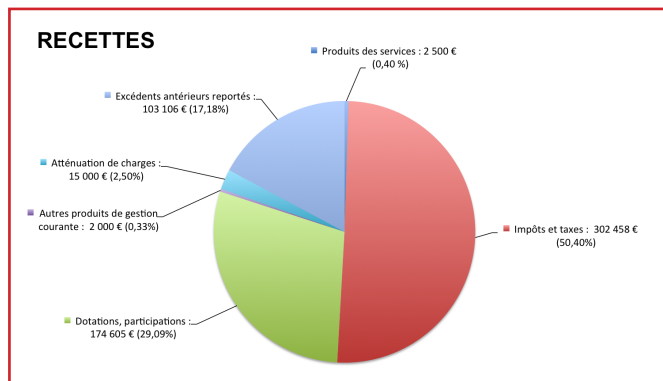
Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique conseils aux voyageurs du ministère des affaires étrangères :

<http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Budget primitif 2016

Le 30 mars dernier, l'assemblée municipale a voté, à l'unanimité, le budget primitif 2016 qui se décompose comme suit :

Section de fonctionnement : 600 169 €

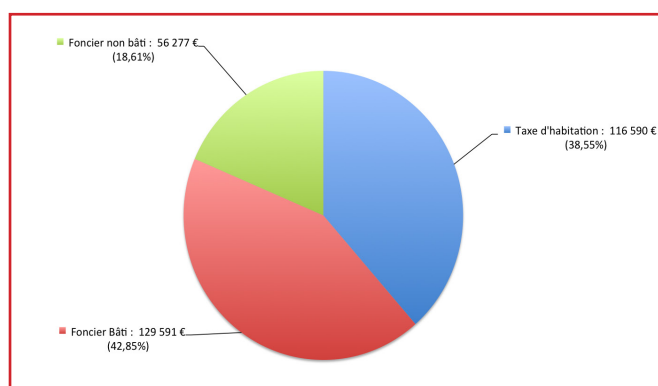


Taux des taxes : inchangés

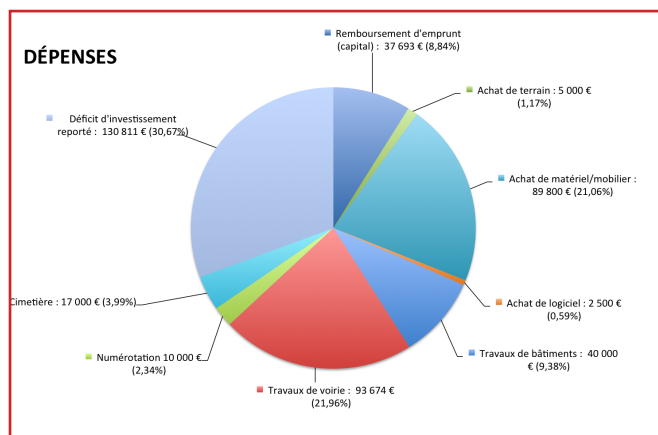
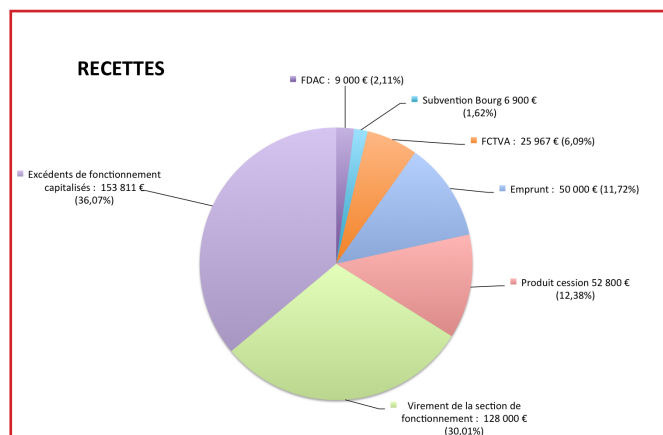
- Taxe d'habitation :12,55 %
(moyenne départementale 2015 : 20,24 %)
- Foncier bâti :19,80 %
(moyenne départementale 2015 : 25,00 %)
- Foncier non bâti :42,25 %
(moyenne départementale 2015 : 52,77 %)

Taxe professionnelle : transférée à la Communauté de communes (CC4B Sud-Charente)

Produit attendu des différentes taxes : 302 458 €



Section d'investissement : 392 960 €



Associations communales : 2 600 €

- Diane Barretoise : 100 €
- U.F.BARRET-BARBEZIEUX Football : 400 €
- Fraternelle Athlétisme BARRET-BARBEZIEUX : 500 €
- Parents d'élèves : 600 €
- Cyclotourisme : 300 €
- Fraternelle théâtre : 400 €
- Compagnie scène en chantier : 300 €

Autres associations : 3 473 €

PRINCIPALES PARTICIPATIONS :

- SIAH du Trèfle : 718,90 €
- SIAH du Né : 3 116 €
- SDEG Charente : 1 524,60 €

Quelques conseils pour vous protéger

Conseils de la Gendarmerie

Cas des cambriolages :

- En cas d'absence (vacances), avisez votre voisinage et vos proches de votre départ ainsi que votre brigade de gendarmerie la plus proche.
- Organisez-vous pour éviter l'accumulation de votre courrier et prospectus dans votre boîte aux lettres et essayez de limiter les signes extérieurs de votre absence (volets fermés trop longtemps).
- Ne laissez pas de message signalant la durée de votre absence sur votre répondeur téléphonique.
- Placez votre argent liquide et vos bijoux en lieux sûrs (coffre à la banque ou chez une personne de confiance).
- Évitez de cacher vos clés d'habitation dans des endroits communs (sous paillason ou sous un pot de fleurs) et confiez un double à une personne de confiance.
- Pensez à installer un projecteur extérieur couplé à une cellule photo-électrique (l'éclairage automatique de votre entrée ou du cabanon de jardin dissuade le plus souvent les cambrioleurs).
- Ne laissez pas vos clés à proximité de votre porte d'entrée.

La très grande majorité des vols de véhicule appelés (home-jacking), après intrusion dans les résidences, sont facilités par le fait que leurs propriétaires laissent ces dernières facilement accessibles.

Si vous êtes victime d'un cambriolage

Surtout ne touchez à rien,

Prévenez immédiatement la gendarmerie en composant le 17 (appel gratuit). Une patrouille sera dépêchée sur les lieux pour procéder aux constatations et aux relevés de traces et indices.



Cas des vols liés à l'automobile

Privilégiez le stationnement de votre voiture en un lieu fréquenté et éclairé car l'isoler la rend vulnérable. Retirez la façade de votre autoradio (l'absence de cet accessoire dissuade les malfaiteurs). Otez de l'habitacle les objets de valeur (gps et son support, vêtements,.....), ne laissez pas de sac à main ou autre sacoche visible sur le siège passager lorsque vous circulez en ville (risque de vol dit, à la portière, lorsque vous êtes à l'arrêt à un feu tricolore par exemple).

En cas de vol ou de comportement suspect, composez immédiatement le 17 pour alerter les forces de gendarmerie et donner un maximum de renseignements sur les individus ou le véhicule suspects.

Vols par ruse



N'ouvrez pas la porte à des personnes qui vous sont inconnues. Méfiez-vous du visiteur (souvent seul avant l'arrivée d'un comparse) se déclarant être un agent de EDF, de la POSTE, des EAUX, faux policiers ou gendarmes et autres démarcheurs, demandez une pièce officielle qui doit vous être présentée. Méfiez-vous des offres de service trop alléchantes. Ne gardez pas de fortes sommes d'argent à votre domicile.

Placez vos objets de valeur dans une pièce où vous ne recevez pas les visiteurs. Sur votre boîte aux lettres et dans l'annuaire, n'indiquez pas la mention (veuve, veuf, ou madame).

Avant d'ouvrir votre porte identifiez vos visiteurs à l'aide d'un œillette ou d'un entrebâilleur pour savoir à qui vous avez à faire.

En cas de doute, observez l'individu et/ou son véhicule afin de pouvoir le décrire en cas de nécessité.

Carte d'identité

Compte tenu des délais (15 jours minimum) pour l'obtention d'un rendez-vous au guichet de dépôt, veuillez vérifier la fin de validité de votre carte d'identité et prendre les dispositions nécessaires.

La demande de carte nationale d'identité est depuis le 15 mars désormais déterritorialisée, comme pour les passeports, ainsi, un usager peut se rendre dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil sur le territoire Français.

Pour la commune de Barret, le plus proche étant la mairie de Barbezieux.



BARBEZIEUX-ST-HILAIRE Service des cartes d'identité



À compter du **15 mars 2017**

Sur **RENDEZ-VOUS**
au **05 45 78 20 22**

Pour déposer les dossiers

Du lundi au vendredi entre 13h30 et 16h30

Les remises de cartes d'identité seront effectuées sans rendez-vous

Du lundi au vendredi entre 13h30-16h30

Autorisation de sortie du territoire

L'autorisation de sortie de territoire des mineurs est mise en œuvre à compter du 15/01/2017 dans un objectif de prévention des départs des mineurs vers des zones de conflits.

Ce nouveau dispositif est issu de l'article 49 de la loi N°2016-731 du 03 Juin 2016, renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement.

Cette autorisation sera matérialisée par l'usage d'un formulaire CERFA (N15646*01) renseigné et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagnée de la copie de la pièce d'identité du signataire.

Ce formulaire est accessible sur le site www.service-public.fr

L'enfant mineur appelé à voyager à l'étranger sans ses parents devra être muni :

- de son titre d'identité en cours de validité
- du formulaire d'autorisation de sortie du territoire
- de la copie de la pièce d'identité du parent signataire



Diverses Informations

Bruits de voisinage (arrêté préfectoral)

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jets à haute pression, coupes bordures, etc....) ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



Blaireaux



Si vous trouvez un **blaireau mort**, merci de le signaler au secrétariat de la mairie

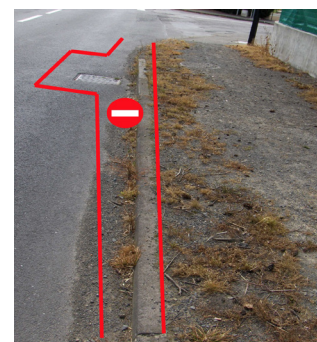
surtout ne le touchez pas...

(texte référencé arrêté préfectoral ordonnant le dépistage de la tuberculose bovine)

Désherbage des fossés

Afin de préserver la qualité des eaux, l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 ainsi que l'arrêté préfectoral de Charente du 17 avril 2009 stipulent qu'il est interdit d'utiliser tout produit phytosanitaire (désherbant, fongicide, insecticide) à proximité des milieux aquatiques :

- à moins de 5m minimum des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN 1/25000e;
- dans tous les fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages;
- sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.



Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs. En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75000€ d'amende et deux ans d'emprisonnement.

Diverses Informations

Divagation des Animaux

Il est rappelé que la divagation des animaux (chiens, chats) est interdite.

Nota bene : l'identification (tatouage ou puçage) des chats de plus de 7 mois a été rendue obligatoire (loi du 17 mai 2011), il est conseillé de les faire vacciner et stériliser.

Les animaux capturés seront conduits à la fourrière, les frais occasionnés sont à la charge du propriétaire de l'animal.

Présence verte



SERVICES À DOMICILE

sur tout le département de la Charente

Association loi 1901

Livraison de repas



Des repas livrés pour tous les jours de la semaine, midi, soir.

Nous vous garantissons :

- la possibilité de choisir votre menu
- une alimentation saine et équilibrée
- des repas personnalisés (en cas de régimes alimentaires)

Nouveau : Livraison de produits fermiers à domicile

En partenariat avec le magasin collectif de producteurs charentais La Belle Fermière

Rendez-vous sur www.labellefermiere.com ou demandez votre bon de commande papier



Frais de dossiers offerts

Jardinage et petit bricolage

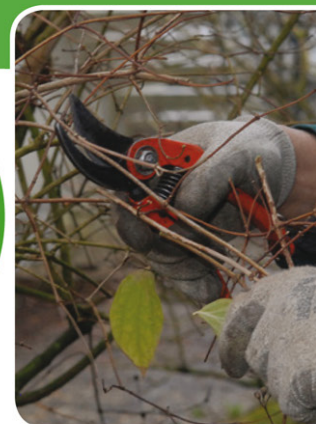
Jardinage :

- Entretien des espaces engazonnés
- Taille des fleurs
- Ramassage des feuilles
- Arrosage
- Plantations de printemps et de l'automne...

Petit bricolage :

- Changement de robinet et de joints sanitaires
- Installation et fixation de petits équipements de rangement
- Peinture de volets....

- + Un abonnement au plus juste des besoins
- + Intervenants qualifiés et sérieux
- + Nous intervenons avec notre propre matériel



05 45 97 81 30 - presenceverte16@msa-services.fr
www.laser-services.fr/presencevertecharente

ou à l'agence Groupe MSA (Angoulême, Barbezieux, Confolens, Mansle, Segonzac)



Diverses Informations

Les dispositifs pour les personnes âgées



<p>Le DEPARTEMENT de la Charente est votre 1^{er} interlocuteur :</p> <p>05 16 09 50 72 www.lacharente.fr Direction de l'Autonomie</p> <p>Sur RDV à la Maison Départementale des Solidarités, à Barbezieux ou Chalais</p>	Information sur les différents Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)	<p>AIDES SOCIALES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aides familiales au maintien à domicile ▪ Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) pour le maintien à domicile ou en famille d'accueil ▪ Amélioration de l'habitat ▪ Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) ▪ Allocation de Placement Familial (APF) ▪ Aides aux aidants ▪ Aides aux transports
	Liste des hébergements pour personnes âgées et leurs tarifs (maisons de retraites, foyers résidences et famille d'accueil) Possibilité d'inscription en ligne (via trajectoire)	
	Information et accompagnement des personnes pour la réalisation de dossiers administratifs pour les différentes demandes d'aides sociales	
	Vous êtes témoin d'une situation de maltraitance : Cellule d'Ecoute et de Lutte contre la Maltraitance Du lundi au vendredi, de 9h à 12h au 05 16 09 50 90 et 24h/24 au 3977	

Des aides sont également proposées par votre caisse de retraite :

CARSAT au 3960 ou MSA au 05 45 97 81 73

AIDE A LA PERSONNE	
ADMR	Aides à la toilette et habillage, entretien de la maison, repas et courses, portage de repas à domicile ☎ 05 45 37 00 50
Croix-Rouge	Aides à la toilette et habillage, entretien de la maison, repas et courses, déplacements ... ☎ 05 45 25 01 77
Présente verte Charente	Portage de repas à domicile, petits bricolage et jardinage ☎ 05 45 97 81 30
SOINS A DOMICILE	
ADMR Soins 16	Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) : soins d'hygiène (aides-soignantes) et soins techniques (infirmiers), sur prescriptions médicales ☎ 05 45 37 00 50
Mutualité Française 16 Filière Domicile	Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) : soins d'hygiène (aides-soignantes) et soins techniques (infirmiers), sur prescriptions médicales Hospitalisation à domicile (HAD) : soins médicaux et paramédicaux continus et coordonnés Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) : réalisation de soins de réhabilitation et d'accompagnement à domicile ☎ 05 45 20 51 00
SPASAD Charente	Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) : soins d'hygiène (aides-soignantes) et soins techniques (infirmiers), sur prescriptions médicales ☎ 05 45 25 01 77
ACCES AUX SOINS	
En premier recours, votre médecin généraliste !	
CES de la CPAM 16	Vous pouvez vous inscrire pour un bilan de santé ☎ 05 45 61 68 75
Centre Hospitalier du Sud Charente	Consultations d'évaluation gériatrique et de la mémoire ☎ 05 45 79 45 66 L'équipe mobile de gériatrie assure la prise en charge pluridisciplinaire des personnes âgées
Centre Hospitalier Camille Claudel	Centre Médico-Psychologique (Chalais et Barbezieux) accueille toute personne présentant des troubles psychiques ☎ 05 45 78 95 25 L'Unité d'Accueil et d'Orientation et Centre de Crise (UAOCC) est ouverte 24h/24 ☎ 05 45 67 58 00
AIDES AUX AIDANTS	
Plateforme des Aidants	Accompagnement individualisé des personnes accompagnant un proche à domicile en perte d'autonomie ☎ 05 45 66 13 32
France Alzheimer 16	Informations et groupes de paroles pour les aidants ☎ 06 89 45 33 26
Accueil de jour	Résidence de la Personne Agée du CH Sud Charente à Barbezieux ☎ 05 45 79 45 67 EHPAD La Bourbonnerie à Baignes ☎ 05 45 78 64 64
PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE	
CAP Poitou-Charentes (opérateur ASEPT PC)	Ateliers « Nutrition Santé Séniors », « Bien vieillir », « PEPS Euréka », « Objectif Equilibre », « Santé vous bien au volant » ☎ 05 46 97 53 02
Espace Numérique SC	Ateliers numériques (grand public, seniors et dans les EHPAD) ☎ 05 45 97 82 03
AIDES AUX TRANSPORTS	
Pass Charente Transport : Chéquier de 60 €, pour les personnes âgées de plus de 70 ans	☎ 05 16 09 60 01
Prestation "Sortir Plus" : Chèques emplois service de 150 €, pour les personnes de plus de 80 ans	☎ 0810360560
Transport à la demande : Centres socioculturels du Pays de Chalais ☎ 05 45 98 20 61 et du Barbezilien ☎ 05 45 78 05 92 Amicale du Temps Libre en Blanzacais ☎ 05 45 64 10 95	

Plus d'infos sur les dispositifs de transport en Sud Charente : www.sudcharentemobilite.com

Diverses Informations

Le Contrat Local de Santé Sud Charente

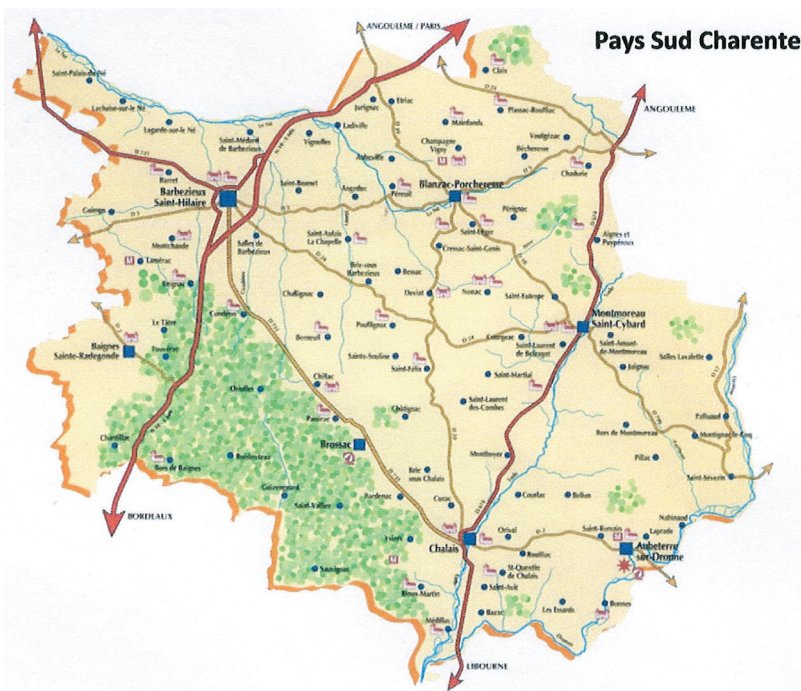


Le Syndicat Mixte du Pays Sud Charente mène une politique locale de santé afin de répondre à la problématique de désertification médicale et encourager les actions de promotion et de prévention de la santé.

En 2009, les collectivités se dotent d'un poste d'animateur santé pour la mise en œuvre d'actions sur le territoire.

Depuis 2014, la démarche est renforcée par un Contrat Local de Santé (CLS), co-signé avec la Préfecture de la Charente, le Département, les deux

Communautés de communes (Tude et Dronne, 4B) et l'Agence Régionale de Santé.



Lors de l'actualisation du diagnostic santé- social réalisé en 2015, plusieurs enjeux sont réaffirmés :

- **Le vieillissement de la population** : répondre à l'augmentation des demandes de soins spécifiques
- **La précarité** : garantir un égal accès aux soins à tous
- **La pénurie médicale** : maintenir l'offre de 1er recours et favoriser l'installation de nouveaux praticiens
- **La ruralité** : préserver la qualité de vie des habitants

Les échanges autour de ces constats entre élus, partenaires et professionnels de santé ont permis de définir les actions à mettre en œuvre dans le cadre du CLS :

- Accompagner les projets de pôles et maisons de santé
- Valoriser l'exercice en milieu rural auprès des jeunes
- Faire connaître et soutenir les actions de prévention et de promotion de la santé
- Animer le réseau d'acteurs du médical, médico-social et du social pour améliorer les parcours de soins

Plus d'infos sur : www.pays-sud-charente.com



— PEINTURE - TAPISSERIE —
REVÊTEMENTS SOLS ET MURS

Manuel CORDEIRO-INOCENCIO

La Verduze - 16300 BARRET
Tél. 05 45 78 88 66

Diverses Informations

Prochainement numérotation dans votre commune

La poste modernise le traitement du courrier, sans adresse précise, la poste pourrait à terme ne plus distribuer votre courrier.

L'amélioration des services rendus aux citoyens de la commune de Barret reste une de nos priorités :

- votre sécurité, service d'urgence, police, gendarmerie
- votre géolocalisation
- l'efficacité des services: la poste, erdf, etc...



5 A cet effet, une action de des habitations est programmée partir d'une adresse précise.

Nous vous proposons de ces voies et de communiquer vos idées Des informations sur les conséquences propositions de dénominations seront présentées et discutées lors de réunions qui vous seront proposées.



dénomination des voies et de numérotation pour la localisation de votre domicile à

réfléchir aux noms que pourraient prendre auprès de la mairie.

d'une modification d'adresse et les

Protection des oiseaux : ce qu'il faut savoir

Le règlement du parlement européen et du conseil N° 1306/2013 du 17 décembre 2013 impose aux états membres de prendre une mesure sur l'interdiction de tailler les haies et arbres durant la période de reproduction et nidification des oiseaux. La France a choisi la période suivante : du 1er avril au 31 juillet.

Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales

La Ligue contre le cancer

LA LIQUE
CONTRE LE CANCER
CHARENTE

RENSEIGNEMENTS :
104 RUE MONLOGIS
ANGOULÊME
05 45 92 20 75

LES AIDES FINANCIÈRES AUX PERSONNES MALADES DU CANCER ET LEURS FAMILLES

La demande doit être formulée auprès d'un travailleur social de proximité.

LA LIQUE
CONTRE LE CANCER
CHARENTE

Activités & Soins de Support

INSRIPTIONS
104 rue Monlogis
ANGOULÊME
☎ 05 45 92 20 75

LES ACTIVITÉS :

- SOINS ESTHÉTIQUES
- SOPHROLOGIE
- DO-IN
- VISITE A DOMICILE
- REFLEXOLOGIE PLANTAIRE
- TENNIS DE TABLE
- GYMNASTIQUE ADAPTÉE
- GROUPE DE PAROLE

Partenaires :

- Centre de services sociaux des Charentes
- EPGV
- ars
- REGION Poitou Charentes
- CNDS

Diverses Informations

Dépôt d'ordures

Faire face aux incivilités liées aux dépôts sauvages et autres écarts de comportement.

Le maire est chargé de la Police municipale. Il est autorisé à contrôler le respect des règles d'hygiène et a autorité pour sanctionner toutes infractions aux règlements. Ont également ce pouvoir, les officiers et agents de Police, les gendarmes, la Police municipale ou garde champêtre et les agents assermentés.

Dépôt sauvage, dépôt autour des conteneurs :

Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser en lieu public ou privé à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet, est interdit et sanctionnable. Si les faits ne sont pas accomplis par la personne ayant jouissance du lieu ou avec une autorisation. Les contrevenants se verront adresser, un courrier de rappel à la loi à titre d'avertissement s'il s'agit d'une première infraction, une contravention de classe 3 en cas de récidive.

Nouvel article R 633-6 du code pénal (créé par décret N°2015-337 du 15 Mars 2015)

Respectez la nature !

La promenade est un plaisir mais l'environnement ne doit pas en subir les conséquences (papiers, canettes, plastiques...).

Info Calitom

calitom
service public des déchets

BARRET

A compter du 3 avril 2017, vos jours de collecte des sacs noirs et des sacs jaunes seront les suivants :

Collecte des ordures ménagères		
	Barret	Mardi matin Toutes les semaines à partir du 04/04/2017
	Le Petit Chail	Lundi après-midi Toutes les semaines à partir du 03/04/2017
Collecte sélective		
	Barret	Lundi matin Tous les 15 jours à partir du 10/04/2017
	Le Petit Chail	Mardi après-midi Tous les 15 jours à partir du 11/04/2017

Retrouvez les jours de collecte et les décalages dus aux jours fériés sur le site internet et au n° vert
www.calitom.com – n° vert 0 800 500 429

Les feux de plein air

Sont strictement INTERDITS toute l'année :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone urbaine ;
- Brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, arbustes...) ;
- Lâcher de lanternes célestes ;
- Brûlage des pailles soumises à la PAC

Sont AUTORISÉS selon la période et sous conditions (annexe 4) :

- Brûlage des déchets verts ménagers pour les communes en zone rurale ou périurbaine : du 01/10 au 31/12 et du 01/03 au 31/05.

Dérogation valable jusqu'au 1er Juin 2018

- Brûlage des déchets verts issus des bassins d'eaux usées ou des travaux d'entretien de la ripisylve : du 01/11 au 30/04.

Sont AUTORISÉS sous conditions :

- Brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagages des haies et autres résidus d'exploitation agricole) ;
- Gestion forestière ;
- Écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ;
- Brûlage des déchets verts parasités ou malades ;
- Feux d'artifices, feux festifs...

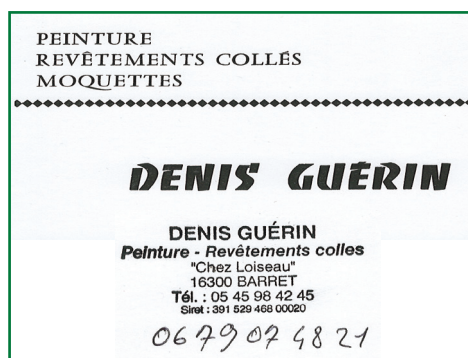
Les conditions pour faire brûler :

- déclaration et autorisation préalable du Maire ;
- respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distance de sécurité, vitesse du vent...).

Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal

05.45.97.61.40

Pour plus de détails, consulter le site internet des services de l'État, à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr



La circulation des Véhicules à moteurs dans les Espaces Naturels

Les loisirs des sports motorisés sont très en vogue de nos jours.

Or se déplacer en 4x4, quad, moto tout terrain n'est pas sans conséquence sur les milieux naturels,

Dégradation des chemins,

Dérangement de la faune,

Dérangement auprès des marcheurs (risques d'accidents, nuisances sonores).

Afin de concilier, dégradation, protection de la nature et activités humaines, la circulation des véhicules à moteur est réglementée.

Les maires ou les préfets peuvent restreindre l'accès à certaines voies ouvertes à la circulation publique.

La pratique des sports motorisés sur des terrains aménagés est encadrée par des moyens spécifiques.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions lourdes et à l'immobilisation de leur engin.

Références réglementaires

Loi N° 91-2 du 3 Janvier 1991

Articles L,362-1 et L,362-2 du code de l'environnement

Article R,331-3 du code forestier

Code général des collectivités territoriales

Plan départemental des itinéraires de sports de nature



Quelques règles de bonne conduite :

- La circulation de véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique, s'assurer que la voie est bien ouverte à la circulation publique,
- Un chemin carrossable est par définition non ouvert à la circulation publique,
- Un simple sentier ou layon n'est jamais ouvert à la circulation,
- Respecter l'environnement
- Respecter les usagers de la nature (promeneurs, chasseurs, VTT),
- Respecter les cultures, les plantations,
- Circuler en groupe et de préférence à une vitesse raisonnable
- Des exceptions sont accordées notamment aux services publics, à des fins professionnelles, aux propriétaires et leurs ayants droits et aux manifestations sportives autorisées.

Quelques précisions d'ordre général :

- Les voies ouvertes à la circulation sont les routes nationales, départementales, communales et les chemins ruraux sauf dispositions contraires.
- Les chemins privés sont en principe interdits à la circulation sans l'autorisation du propriétaire.
- Les chemins d'exploitation servent exclusivement à la communication entre parcelles et à leur exploitation.
- En forêt, la circulation est réglementée par le code forestier.
- Les chemins de halage sont fermés à tout véhicule à moteur.

Prendre connaissance de la réglementation auprès de la préfecture, de la mairie, de la gendarmerie.

CHEZ FATIMA
Alimentation Générale



Ouvert 7 j/7 de 7 h à 21 h

CHEZ FATIMA
Compositions Florales



**4 bis, boulevard Chanzy
16300 BARBEZIEUX
☎ 05 45 78 21 31**



AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons que l'ADIL 16, Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente tient une permanence sur votre secteur à **Barbezieux** – sans rendez-vous :

le **1^{er} mardi du mois**,
de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
au Centre socioculturel du Barbezilien - 1 Rampe des Mobiles.

L'ADIL se tient à la disposition des collectivités locales pour toutes les questions que vous vous posez sur le logement.

Une question sur le logement : ayez le reflexe ADIL...

Vous recherchez une information rapide dans le domaine de l'habitat, appelez le **05 45 93 94 95**. Un juriste de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 16) est là pour vous répondre.

L'ADIL vous accueille **sur rendez-vous** :

du lundi au vendredi
(fermé au public le mardi matin),
de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
au siège d'Angoulême - Maison Départementale de l'Habitat, 57 rue Louis Pergaud

Nous vous rappelons que l'ADIL 16 est conventionnée par le Ministère du Logement, et que selon l'article L.366-1 du Code de la construction et de l'habitation, elle a pour mission « *d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial...* ».

ADIL 16

57 rue Louis Pergaud – 16000 ANGOULEME

☎ 05 45 93 94 95 - 📠 05 45 93 94 96

E-mail : adil16@orange.fr

Site internet : <https://www.adil16.org>

Aides pour les travaux de rénovation

Des aides pour vos travaux de rénovation énergétique

- ➔ Vos factures d'énergie sont élevées ?
- ➔ Vous avez trop froid ou trop chaud dans votre logement ?
- ➔ Vous constatez des traces d'humidité sur vos murs ?



Contactez un conseiller SOLIHA pour un accompagnement personnalisé



05-45-95-62-02



contact.charente@solihha.fr
www.solihha16.fr

SOLIHA CHARENTE
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT
Agence nationale Anah de l'habitat

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

CHARENTE

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT



« Habiter Mieux »

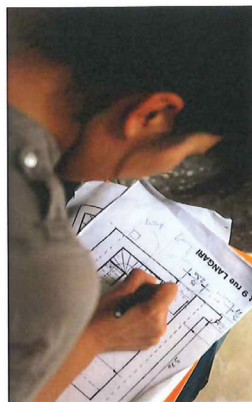
Des Aides pour améliorer la performance thermique de votre logement
Programme piloté par le Conseil Départemental

Bâcle Pierre & Granit SARL
site : www.bacle-pierre-et-granit.com

Bâcle Pierre & Granit SARL
Site : www.bacle-pierre-et-granit.com
Granit, Marbre, Pierre, Quartz Silestone, Dekton, Céramique ...

Zone d'activités de Plaisance
16300 Barbezieux Saint Hilaire

Email : baclepierreetgranit@bacle.net
TEL / 05.45.78.17.57



L'opération « Habiter Mieux » est un dispositif national qui s'inscrit dans le cadre d'une politique de l'État « des investissements d'avenir ».

Le Conseil Départemental a souhaité s'y associer au travers d'un Programme d'Intérêt Général de lutte contre la précarité énergétique sur le département.

PRINCIPE

Apporter une aide financière aux propriétaires qui réalisent des travaux sur leur résidence principale (logement de plus de 15 ans) permettant une baisse de la consommation énergétique d'au moins 25%.

BÉNÉFICIAIRES

Propriétaires occupants à revenus modestes qui bénéficient des aides de l'Anah pour des travaux d'amélioration de leur logement (travaux d'amélioration de l'habitat, réhabilitation lourde pour le traitement de l'habitat indigne).

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

- ➔ Ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu les différents accords de financement.
- ➔ Réaliser des travaux par des entreprises permettant un gain de consommation énergétique d'au moins 25%.

TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

- ➔ Changement de chaudière
- ➔ Changement des menuiseries extérieures
- ➔ Isolation des combles
- ➔ Pose d'une ventilation mécanique contrôlée...

SUBVENTIONS

- ➔ ANAH
- ➔ Communautés de Communes
- ➔ Département
- ➔ Caisses de retraite

PRÊTS SPÉCIFIQUES

- ➔ CAF
- ➔ MSA



SOLIHA – Solidaires pour l'habitat – 57 Rue Louis Pergaud 16000 ANGOULÊME – Tél 05-45-95-62-02 – E-mail : contact.charente@solihha.fr
Association régie par la loi de 1901 - SIRET : 781 172 788 00049 - APE 9499 Z - TVA intracommunautaire : FR 25 781 172 788

www.solihha16.fr

La navette de la CDC 4B



Centre Socioculturel du Barbezilien
3 Rampes des mobiles-16300 Barbezieux-ST HILAIRE
Tel/ 05.45.78.05.92-Fax : 05.45.78.41.26
Mail : accueil.cscbarbezieux@orange.fr
Website : www.cscbarbezieux.org

**Une nouvelle Navette
Sur le territoire de la CDC 4B
Pour tout public**



**SECTEUR
DE
BARBEZIEUX**

CHARENTE
CONFERENCE DES FINANCEURS

BAINES

Réservation :

Par un simple appel téléphonique au
05.45.78.05.92 le mardi avant 17h

Les trajets :

Le mercredi matin : De 9h à 12h de
votre domicile au centre-ville de
Baignes

Le mercredi après-midi : De 13h30 à
17h de votre domicile à Barbezieux

MERCREDI

Le mardi et le vendredi

**Le Centre Socioculturel du
BARBEZILIEN vous propose une navette
pour vos déplacements à bord d'un
minibus 9 places.**

- **Réservation** par un simple appel téléphonique au 05.45.78.05.92 le lundi avant 17h et/ou le jeudi avant 17h
- 1 adhésion à l'année de 8€
- 1 participation de 2€ par trajet aller/retour
- **Début 2017** : Une carte d'abonnement trimestrielle de 30€ sera mise en place donnant droit au transport illimité le mardi et le vendredi
- Le paiement s'effectuera auprès du chauffeur
- Priorité aux personnes de 60 ans et plus
- De votre domicile au centre-ville ou supermarchés de Barbezieux
- Le mardi matin de 8h45 à 12h15
- le mardi après-midi de 13h45 à 17h00
- Le vendredi matin de 8h45 à 12h15



BARBEZIEUX

Réservation :

Par un simple appel téléphonique au
05.45.78.05.92 le lundi avant 17h et
le jeudi avant 17h

Les trajets :

Le mardi matin : De 9h à 12h
L'après-midi : De 13h30 à 17h de
votre domicile au centre-ville ou
supermarchés de Barbezieux

Le vendredi matin : de 9h à 12h
L'après-midi : De 13h30 à 17h de
votre domicile au centre-ville ou
supermarchés de Barbezieux

MARDI ET VENDREDI

- le vendredi après-midi de 13h45 à 17h00



BROSSAC

Réservation :

Par un simple appel téléphonique au 05.45.78.05.92
le vendredi avant 12h

Les trajets :

Le samedi matin : De 9h à 12h de
votre domicile au centre-ville de
Brossac

Le samedi après-midi : De 13h30 à
17h de votre domicile à Barbezieux
ou Chalais

SAMEDI



**CENTRE SOCIOCULTUREL
DU BARBEZILIEN**

3 Rampes des Mobiles – 16300 Barbezieux – St HILAIRE
Tel : 05.45.78.05.92 – Fax : 05.45.78.41.26
Mail : accueil.cscbarbezieux@orange.fr
Website : www.cscbarbezieux.org

Les Associations

L'école de Barret a désormais une aire de jeux en bois installée dans la cour du haut de l'école.

L'installation de cette aire de jeux est le résultat de plusieurs éléments : l'implication et l'investissement (tant moral que financier) de l'Association des Parents d'Élèves de Barret ainsi que l'investissement sur le terrain du personnel communal (un grand merci à Sébastien et Peter en particulier) et de quelques parents qui leur ont prêté main forte.



C'est donc dans une école qui fait « peu neuve », avec également la construction de la nouvelle cantine et d'autres travaux de réhabilitation à venir, que les élèves de l'école de Barret évoluent et grandissent.



Les inscriptions des enfants nés en 2014 en classe de maternelle pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2017 doivent se faire auprès de la mairie de Barret dans un premier temps (avec le livret de famille et le carnet de santé de l'enfant) puis à l'école de Barret dans un deuxième temps.

M. BISENSANG

Pompes Funèbres S.A.R.L. RULLAUD



N° d'habilitation : 2001-16-13

2 bis, rue Maurice Guérive - 16300 BARBEZIEUX
tél : 05 45 78 19 80 - fax 05 45 78 33 43

N° Orias : 07033076

Organisation complète d'obsèques

Maison funéraire
Inhumations – crémations
Soins de conservation

Transport de corps toutes distances

Monuments et caveaux
Tous travaux de cimetière
Articles funéraires

Contrats obsèques
Service téléphonique
24 h/24 h

Les Associations

Association des parents d'élèves

Tous les ans, l'Association des Parents d'Elèves (APE) du regroupement (RPI) de Barret – Lachaise – Lagarde sur le Né organise différentes manifestations afin d'aider les équipes enseignantes à financer leurs projets scolaires.



Cette année le bureau a été renouvelé :

- Présidente : Virginie JOUANNET
- Trésorière : Laura GEVODANT
- Trésorier Adjoint : Eric GAVOUT
- Secrétaire : Christelle ROBQUIN

L'année a débuté avec son traditionnel loto, qui a permis de financer un goûter en compagnie du Père Noël, venu offrir un livre à chaque enfant.

Ensuite le carnaval s'est déroulé le samedi 11 mars à Lagarde sur le Né. Le soleil, présent ce jour là, a accompagné les enfants et OLAF (confectionné lors des TAP). Un apéritif a été offert, accompagné de sucrés/salés confectionnés par les parents.



En continuité des actions menées par l'ancien bureau :

- l'école de Lachaise a été équipée de 7 ordinateurs dès la rentrée.
- l'école de Barret a vu s'installer dernièrement des structures de jeux.

Dates des prochaines manifestations :

- **Brocante** (6^{ème} édition) : dimanche 9 avril 2017 à Barret
- **Bourse à l'Enfance** : dimanche 21 mai 2017 à Barret
- **Spectacle des enfants et kermesse** : vendredi 30 juin 2017 à Barret

Nous tenons à remercier tous les parents bénévoles qui nous apportent leur aide à chacune de ces manifestations, et sans qui rien ne pourrait aboutir...

Amicale Barretoise de Cyclotourisme

Lors de la parution de 2016, nous évoquons la préparation du 40^{ème} anniversaire de notre association. Celui-ci a eu lieu le Dimanche 3 Juillet 2016 où plus de 100 personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes, pour un rallye randonnée « familial » et autour d'un repas.

Au cours de cette rencontre de nombreux souvenirs ont été évoqués et certains ont même prévu de se revoir et revivre un séjour cyclo dans Les Landes.

Le programme est déjà établi et permettra à tous les participants (et participantes) d'exercer une activité de son choix (Cyclotourisme, marche, ou découverte)

Nous tenons à affirmer que le club se tient toujours à la disposition de toutes les personnes qui le souhaitent pour refaire une sortie (même de quelques kilomètres)

Août et Septembre 2016 nous ont conduit vers des destinations diverses entre autres :

- La Semaine Régionale à St Yrieix en Charente
- La Semaine Fédérale Internationale à Dijon.

Au mois de Novembre 2016 a eu lieu notre Assemblée générale annuelle, qui, cette année était « élective »

En effet tous les 4 ans nous renouvelons notre bureau tout en essayant de la rajeunir mais..... !!!!

Le bureau « nouveau » est donc le suivant :

- Président : Bernard BOUDAUD
- Vice-Président : Didier JOSEPH EDMOND
- Secrétaire : Etienne FAINEL
- Secrétaire Adjointe : Brigitte JOSEPH EDMOND
- Trésorière : Jocelyne PROUTEAU
- Trésorière Adjointe : Danièle AUTESSIER

Jérôme GODREAU ET Joël FAVREAU sont respectivement chargés des postes informatique et sécurité.



Les Associations



Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont concouru à la mise en place et la réalisation de toutes ces animations ainsi que la Commune de Barret pour ses différents concours et sa participation active et physique.

Notre calendrier 2017 est tout aussi complet que les années précédentes.

Il a débuté en Janvier par la traditionnelle randonnée des Chaudières qui cette année a eu lieu chez Mr HUNEAU à Saint Aulais.

Dès février et mars nous participerons aux Randos, brevets et divers circuits mis en place par les clubs du Comité Départemental et le Comité Régional de Nouvelle Aquitaine.

Le 25 JUIN aura lieu notre randonnée LA BARRETOISE avec 2 circuits cyclos de 50 et 75 kms .Elle sera doublée de Brevets de Grimpeurs de 100 et 150 kms, qui sillonneront les routes de la

Communauté des 4B.

Nous accueillerons avec beaucoup de plaisir toutes les bonnes volontés qui voudront nous apporter leur aide pour la mise en place de cette manifestation.

Enfin en Juillet et Août, notre club sera présent lors de la Semaine Régionale Cyclo à LOUDUN 86, ainsi que la Semaine Fédérale Internationale à MORTAGNE au PERCHE (61).

Gym Loisirs Séniors Barret-Lamérac

Toutes les semaines les adhérents(es) ont le plaisir de se retrouver pour un cours de gym animé par Corinne : Avec bienveillance et bonne humeur elle prodigue ses exercices divers et variés (renforcement musculaire, cardiaque, abdominal, équilibre, mémoire, relaxation...) afin que chacun(e) se maintienne en forme physique et morale.

L'association compte 27 participantes à Barret et 10 à Lamérac. Quelquefois les deux groupes se réunissent pour des activités communes sportives ou festives (galette, sortie de fin de saison).

Mesdames et Messieurs si vous le voulez : venez rejoindre cette équipe !!

le mercredi matin à BARRET de 10h à 11h

ou le jeudi matin à LAMERAC de 9h à 10h



Personnes à contacter :

Y Garon tel. 05 45 78 08 98

A Ollivier tel. 05 45 98 26 37



Etienne DELPECH

EARL DELPECH

Fontgiraud 16300 BARRET - FRANCE

Tel: + 33(0) 545 78 06 01

Fax: + 33(0) 545 78 89 51

Mobile: + 33(0) 680 43 08 03

E mail: delpech.etienne@wanadoo.fr

Site web www.fontgiraud.com

Les Associations

La Fraternelle Théâtre

A l'heure où cet article est écrit, la troupe de la Fraternelle s'apprête à monter sur scène pour les représentations du mois de mars.

Le stress et l'excitation de retrouver le public, pour le faire rire le temps d'une soirée, mettent les nerfs des acteurs et metteurs en scène à rude épreuve... Pour la plus grande satisfaction de tous. Car, que l'on soit enfant, ado ou adulte, c'est toujours un plaisir de monter sur les planches !



Au mois de juin, viendra l'heure de notre sortie annuelle... Le temps d'un week-end, la famille de la Fraternelle part en camping à la découverte de lieu étonnant. En 2016, cette sortie nous a fait découvrir le courant d'Huchet dans les Landes.



L'année 2017, comme les années précédentes, voit cette famille se réunir pour le bonheur de tous ! Si vous voulez nous rejoindre, n'hésitez pas...

Les Associations

Amicale BARRET - EPPING-URBACH

Revenons sur notre voyage à Epping en Août dernier que nous avons effectué suite à l'invitation de Mr le Maire d'Epping et du Président de l'Amicale charentaise.

(Dans le dernier journal, intitulé « Brèves Barretoises », nous avons été ... brefs)

A cette occasion, pour fêter nos 30 ans de jumelage et d'amitié entre nos deux communes, Epping avait prévu 3 inaugurations, en baptisant 3 nouveaux lieux : l'école, la salle socio-culturelle et une rue. Ces trois lieux porteront désormais le nom de trois anciens Maires (qui ont eu un rapport, de près ou de loin, avec la seconde guerre mondiale) qui avait obligé de nombreux Eppingeois à se réfugier en Charente.

L'école portera le nom de Nicolas FABER, la rue des roses s'appellera désormais rue Joseph BROBS et la salle socio-culturelle qui portera, désormais, le nom d'André FOUCHS (Maire d'Epping de 1965 à 1989).



Arrêtons-nous sur cette dernière inauguration, car tous les charentais du début de nos échanges, ont connu André FOUCHS.

Mr FOUCHS a été l'initiateur de ce jumelage ; Aussi Louis BORDRON, qui n'a pu être parmi nous, pour des raisons de santé, avait souhaité être présent, à sa façon, grâce à un petit mot, qu'il a écrit et son fils, Pierrot, a eu la mission de le représenter et de lire ce texte à l'occasion de cette inauguration.

Je vous en donne quelques extraits :

.... « Suite à un courrier, reçu au printemps 1984, destiné à la mairie de Barret, en provenance de la mairie d'Epping, qui m'invitait à une rencontre ainsi que mon conseil municipal.

Une réponse favorable a tout de suite été donnée par téléphone au maire d'Epping et la rencontre s'est effectuée ensuite, fin novembre 1984. André Fouchs, accompagné de 2 conseillers, Louis Neu et Rémi Hoellinger, guidé par Gérard Texier (chez qui André Fouchs avait été réfugié) vinrent à mon domicile. Au cours de cette rencontre, l'idée d'élargir cette invitation à la population, fut acceptée sans hésitation, Aussi, début 1985, les contacts très officiels s'établirent et une date a été décidée pour un séjour à Epping. Il a fallu répartir les familles Barretoises dans les familles Eppingeoises.

D'ailleurs, certaines familles avaient conservées des relations entre elles depuis la guerre.

La première rencontre fut donc organisée du 31/08/1985 au 03/09/85 : 82 Barretois se rendirent à Epping.

Quel accueil ce jour-là, la population nous attendait sur la place, devant la salle socio-culturelle (baptisée désormais : salle André FOUCHS) ; les cloches sonnèrent à toute volée, la fanfare accompagnait le cortège vers la salle.

Un accueil inoubliable, chaleureux, très émouvant dont nous gardons tous un merveilleux souvenir...

A notre tour, nous invitons la population d'Epping à nous rendre visite l'année suivante : 102 personnes ont fait le déplacement ... Ainsi fut le départ de nos relations et je souhaite qu'elles perdurent encore longtemps ».

Merci donc à Louis Bordron et à André Fouchs d'avoir été « les fondations de ce jumelage » Nous essayons d'être les « murs porteurs », avec Dominique Chatellier, notre Maire qui a pris le relais de Louis, et nous y associons les élèves de nos deux écoles qui échangent régulièrement des courriers. Mr le Maire, qui nous accompagnait a rappelé, lors des discours, « qu'il était important de se souvenir, mais surtout de donner tous les éléments aux jeunes pour qu'ils comprennent le sens de l'accueil, surtout quand on voit l'actualité à travers le monde. »



Rensu' Peinture
Peinture intérieur, extérieur - Ravalement de façades - Doublage murs intérieurs - Décoration intérieure - Parquet flottant - Revêtements Sols et Murs - Lavage haute pression - Vitrerie

Christian Filhon
"Le ferrier de chez Dubron" 16300 BARRET
Tél/Fax : 05 45 78 27 85 - 06 11 15 32 93
christian.filhon@fr.fr

Transports nadon
05 45 78 61 77

Pille Bourse - Champ des Rivaux
16300 BARRET
Fax : 05 45 78 62 89

bois

Les Associations

Le lien des aînés

L'année 2017 a débutée par la traditionnelle Assemblée Générale du Club « Le Lien des Aînés » avec un remaniement important du bureau dont l'arrivée de nouveaux membres et l'élection d'un nouveau Président, Monsieur Jean-Claude FOYARD, succédant à Monsieur Henri GENAIS qui, après 21 ans de bons et loyaux services, a souhaité se retirer. Nous le remercions vivement pour son action durant toutes ces années.

Le club compte aujourd'hui 151 adhérents, ce qui en fait un des clubs le plus important du secteur. De nombreuses activités sont au programme cette année, et notamment plusieurs voyages

- à SAUMUR « le printemps des écuyers » le dimanche 23 avril
- à PERIGNY-LA ROCHELLE - Cabaret « LE STRASS » le mardi 6 mai
- en Vendée – Déjeuner spectacle à l'Auberge du « Pouct'on » le jeudi 29 juin
- à PENISCOLA en Espagne du 1er au 6 octobre

Sans oublier les différents concours de belote, de pétanque, lotos « quine » inters-clubs et le repas de fin d'année qui réuni plus de 120 convives



Garage ROUX
Avenue de l'Europe
16300 BARBEZIEUX

TEL. : 05 45 78 89 06
FAX : 05 45 78 75 99
garage.roux@wanadoo.fr



Le Marcheur Barretois

Notre association organise deux sortie par semaine, une rando de 7Km environ le Mardi pour les personnes ayant quelques difficultés à faire les 10 ou 11Km du Vendredi.

En 2017 nous aurons un pique nique le Vendredi 26 Mai à Aubeterre, la sortie annuelle à Vassivière le 30 Juin et le repas au restaurant le 13 Octobre.

Le Président



Les Associations



DU JARDIN A LA SCENE

3-4 JUIN 2017 à Barret «Chez Chiron» 5ème édition

Un festival tout public à Barret

Un temps convivial,

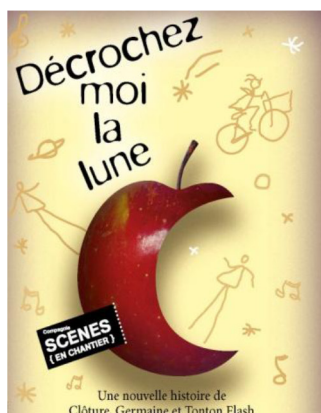
Culturel et de rencontre

SCENES
{ EN CHANTIER }
compagnielepasseage.fr
Mairie, 16300 BARRET

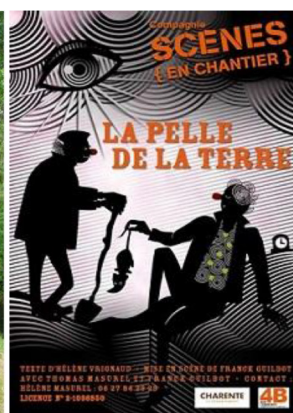
L'idée est venue de l'engouement du public pour le jardin de «chez chiron», années après années pour les «**journées au jardin**». Les deux voisins, Michel Fortin et Franck Guilbot (de l'association Scènes en Chantier) ont «rêvé» ensemble d'un passage d'un jardin à l'autre, d'une passion à l'autre, du jardinage au théâtre, de l'amour des fleurs à celui de la musique...

C'est ainsi que nous avons créé «du jardin à la scène» à Barret et nous proposons au public de passer des jardins à la scène.

Depuis cinq ans déjà le festival a proposé des spectacles appréciés par un public demandeur...



Éditions 2013-2016



Édition 2017

Deux soirées exceptionnelles !

Nous proposons un évènement inédit :

Le nouveau spectacle de la compagnie Le passage, création 2016 au théâtre de Thouars (scène conventionnée), adapté en extérieur.

Le roi, le rat et le fou du roi

Théâtre et musique sous les étoiles - Une farce burlesque dans un univers sonore puissant : spectacle tout public (durée 1h45), 4 artistes sur scène, 1 technicien lumière-son, 2 jours de montage.



Au programme :

Samedi 3 Juin

A partir de 17h, accueil musical, Pique-nique «sorti du panier»

A partir de 22h30, spectacle : **Le rat, le roi et le fou du roi**

Dimanche 4 juin

A partir de 22h30, spectacle : **Le rat, le roi et le fou du roi**

Entrée pour le spectacle du soir : 10 euros

Venez nombreux !

Avec le concours de la Mairie de Barret, la CDC 4B, et de nos partenaires privés.

Les Associations

Fraternelle Athlétisme Barret-Barbezieux (FABB)

Le club de la fraternelle d'athlétisme est composé d'une partie athlétisme et d'une autre coureur sur route avec actuellement 45 licenciés dont 25 enfants et 20 adultes, se rajoute une trentaine de bénévoles.

La FABB a à sa disposition une piste sur la commune de Barret, aménagée pour les différentes disciplines d'athlétisme. L'entraînement des enfants s'y déroule au printemps et à l'automne, l'hiver au gymnase de l'école Sainte Marie.

L'entraînement d'athlétisme est assuré maintenant par une équipe de bénévoles passionnée et professionnelle le mercredi et le samedi.

La FABB est organisateur de deux compétitions, un cross et un triathlon enfant mais participe aussi à des sorties sur le département de la Charente et parfois hors du département tout au long de l'année.

Différents partenaires sont présents et apportent chacun un soutien permanent et contribuent au maintien de l'association.

Le club est en projet avec différentes collectivités locales, communales, écoles publiques ou privées, rencontre avec d'autres clubs de sport, au cours de cette saison et pour l'année prochaine. La FABB c'est aussi les coureurs sur route qui existent depuis de nombreuses années dont la passion est de courir et de s'entraîner mais aussi de se rassembler et de partager dans la convivialité.

Les coureurs s'entraînent sur piste ou en milieu naturel, seul ou en groupe.

Des personnes apportent leurs expériences et compétences lors des entraînements organisés 1 à 2 fois par semaine.

Des sorties sont organisées entre les coureurs pour se rendre à des courses (semi-marathon, marathon, 10 km ou trial toutes distances, ...)

La FABB organise le repas du club et un barbecue en début d'été pour marquer la fin de saison et pour remercier tous les bénévoles.



Les Associations

La FABB est beaucoup de choses encore ! L'association ne peut fonctionner que par la volonté de bénévoles. L'objectif est de continuer à exister et maintenir le club afin de partager, de proposer, développer l'athlétisme et la course à pieds pour nos enfants dans le futur sur le territoire du sud Charente.



Quelques résultats :

- Alexina Roustand Nandais se qualifie pour l'inter comité régional en minimes au 3000m marche, Deux personnes qualifiées pour le championnat de France semi-marathon :

- Michelle Sicaud
- Louise Forillère

Le comité des fêtes

Un petit mot

Les beaux jours reviennent, une Barrettoise ne vous manque pas ?

Le comité reste en sommeil, seul le fond de matériel fait le bonheur de quelques associations et particuliers.

Pas de vocation pour faire fonctionner ce comité ? Qui se sentira concerné par l'animation de notre commune ?

Bien sûr, le programme est et restera de l'initiative des repreneurs du flambeau afin de limiter la contrainte personnelle.

Et nous restons à disposition pour communiquer tout ce que nous avons pu construire.

A bientôt ?

Jean-Jacques Provost



